

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white, sans-serif font centered within a solid blue rectangular background.

Pratique de la médiation: Règles de compromis et de négociations

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Learning object
Authors	Stückelberger, Christoph
Rights	Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0, see https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)
Download date	2026-07-07 20:39:40
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/170109

L8) Pratique de la médiation: Règles de compromis et de négociations

EFEAC École de Formation électorale en Afrique Centrale
Cours 8-13 janvier 2018, Kinshasa RD Congo. Thème:
Éthique et méthode de résolution de conflits électoraux

Prof. Dr. Dr. h.c. Christoph Stückelberger

Professeur d'éthique à 4 universités (Bâle, Enugu/Nigéria, Moscow, Beijing)

Président/Fondateur de Globethics.net, Genève, www.globethics.net

Directeur Exécutif de Geneva Agape Foundation www.gafoundation.world

0. Contenu

1. **Compromis: Définition et Types**
2. **Dix règles éthiques de compromis**
3. **Négotiations de compromis**

1.1 Compromis: Définition

Définition du compromis

Un compromis est un processus dans lequel, volontairement ou à cause d'une pression, des intérêts différents s'équilibrent afin de réaliser partiellement des objectifs opposés, les parties en présence renonçant mutuellement à atteindre l'entier de leur objectif.

1.2 Compromis: Types

Deux domaines: Le compromis social porte sur un équilibre d'intérêts entre groupes sociaux, entreprises, États etc. Le compromis éthique porte sur la pondération de valeurs, de règles ou d'instances éthiques.

Trois niveaux: Le compromis intrapersonnel au sein d'une personne, le compromis interpersonnel entre deux personnes, le compromis institutionnel entre des institutions.

Trois qualités: Le compromis tactique ou pseudo-compromis ne débouche sur aucune décision, seule est acceptée une formule à interpréter différemment selon les parties. Le véritable compromis est le résultat de négociation, le compromis forcé par pouvoir unilatéral.

Deux procédures: Le compromis démocratique se fait par votation, le compromis fraternel-collégial par consensus de communauté („fraternité répressive“ en cas de pression des dirigeants)

Deux durées: Compromis provisoire et définitif.

2.1 Compromis: Dix règles éthiques

1. Un compromis se justifie quand il constitue un moyen provisoire dans un processus tendant à des valeurs et des objectifs éthiques. Il correspond alors au possibilisme, qui recherche la meilleure solution possible. Ce compromis est sans cesse dynamisé par des objectifs éthiques.
2. Il faut refuser le compromis quand il est considéré comme un état définitif, ou une valeur définitive en soi. Le compromis éthique responsable se distingue ainsi du pragmatisme, lequel se caractérise par la renonciation à la réalisation d'objectifs plus amples.
3. La violation de valeurs et droits fondamentaux comme les droits humains n'autorise pas un compromis éthique. Dans l'évaluation et la mise en œuvre sociale des valeurs fondamentales par contre, les compromis sont éthiquement justifiés et nécessaires.

2.2 Compromis: Dix règles éthiques

4. Les compromis éthiquement responsables sont généralement des compromis provisoires, conclus dans l'attente d'être remplacés ultérieurement par des compromis éthiques encore meilleurs.
5. Le compromis doit généralement apporter un avantage aux diverses parties en présence. Mais il doit aussi présenter plus d'avantages pour la partie la plus faible que pour la partie la plus forte, conformément à la valeur fondamentale équité.
6. Un compromis est bon quand il aide à régler des conflits. Il ne devrait pas y avoir de compromis pour occulter un conflit. Du point de vue éthique, le meilleur moment pour la conclusion d'un compromis est celui où le conflit peut relativement être réglé au mieux.

2.3 Compromis: Dix règles éthiques

7. Exceptionnellement, il faut préférer à un meilleur compromis un compromis plus rapide, s'il peut éviter ou réduire le sacrifice de vies humaines ou animales.
8. Le compromis publiquement élaboré est généralement meilleur sur le plan éthique, parce qu'ayant un support démocratique, que le compromis élaboré à porte fermée. Ce dernier peut se justifier si sans lui aucun compromis ne peut voir le jour.
9. Le refus de compromis peut se justifier quand un compromis ne ferait que renforcer un pouvoir méprisant les droits humains ou prolonger le conflit d'une manière insupportable.
10. Pas tous les domaines de conflits sont susceptibles de compromis. Le refus de compromis est ordonné par l'éthique quand un compromis aboutirait à détruire la vie et les ressources naturelles ou à ne pas réduire leur mise en danger.

2.4 Dix règles du compromis: sommaire

1. Envisager compromis dynamique, ouvert à l'amélioration
2. Refuser un compromis définitif
3. Refuser un compromis qui viole les droits fondamentaux
4. Envisager un compromis provisoire
5. Chercher un compromis win-win, mais plus pour le faible
6. Compromis pour régler un conflit, pas pour l'occulter
7. Accepter mauvais compromis rapide comme exception
8. Envisager compromis publique (exception: confidential)
9. Refuser un compromis s'il prolonge le conflit, l'injustice
10. Respecter les domaines ou un compromis est interdit.

3.1 Négotiations éthique et non-éthique

Négotiations éthique

-
-
-
-
-
-
-
-

Négotiations non-éthique

-
-
-
-
-
-
-

3.2 Exercice: Négotiation de compromis

Cas 1: La CENI veut introduire des machines électroniques pour les votes des élections. Controversé par des réactions nationales et internationales.

Cas 2: La CENI n'a pas suffisamment de finances pour les élections, au-dessous du budget accepté par le parlement.

Cas 3: Un gouverneur essaye de retarder/bloquer des élections provinciales dans sa province avec des moyens juridiques et politiques. S'il n'y a pas d'élections, il reste gouverneur même si le mandat est déjà terminé.

Jeu de rôle: Pour chaque cas, un forum de négociation (partie au pouvoir, opposition, société civile) essaye de résoudre le conflit. L'expert/e élection est modérateur/trice

merci

matondo mingi

tuasakidila

matondo kwa nzambi

aksanti sana

wafuako thank you

gracias